

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 04 octobre 2024

N° CS2024-48
ADOPTION DU
PRINCIPE DE
CONVENTION MULTI-
PARTENARIALE POUR
L'EXPERIMENTATION
« ECLAIRAGE PUBLIC »
DANS LE CADRE DE LA
NUIT EST BELLE !

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre octobre à midi, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président, Convocation du : 20 septembre 2024
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN
Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN - Mme Aurélie CHARILLON - Mme Christine DUPENLOUP - M. Hubert BERTRAND - M. Max GIRIAT - Mme Claire CHUINARD – M. Christophe SONGEON - M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Jean-Luc SOULAT – M. Julien BOUCHET – M. Claude MANILLIER – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Michel MERMIN - M. Christian DUPESSEY - Mme Carole VINCENT - M. Eddi ETIENNE - M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET – M. Régis PETIT – Mme Catherine BRUN - M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Bernard VUAILLAT suppléant de Mme Annick GROSROYAT – M. Patrick BERNARD suppléant de M. Christophe ARMINJON – M. Laurent DUPAIN suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués représentés :

M. Patrice DUNAND donne procuration à Mme Aurélie CHARILLON - M. Daniel RAPHOZ donne procuration à M. Denis LINGLIN – Mme Marie-Pierre BERTHIER donne procuration à M. Christophe SONGEON – M Florent BENOIT donne procuration à Mme Carole VINCENT - M. Claude THABUIS donne procuration à M. Eddi ETIENNE

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 05

- **Délégués excusés :**

Mme Annick GROSROYAT - Mme Marie-Pierre BERTHIER - Mme Chrystelle BEURRIER - M. Stéphane VALLI – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Bernard BOCCARD – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET - M. Pierrick DUCIMETIERE – Mme Isabelle HENNIQUAU — M. Claude THABUIS – M. Yves MASSAROTTI - M. Christophe ARMINJON – M. Cyril DEMOLIS – M. Yves CHEMINAL - M. Alain LETESSIER

ADOPTION DU PRINCIPE DE CONVENTION MULTI-PARTENARIALE POUR L'EXPERIMENTATION « ECLAIRAGE PUBLIC » DANS LE CADRE DE LA NUIT EST BELLE !

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L 583-1 à L583-5 portant sur la prévention et la limitation des nuisances lumineuses, et la limitation des consommations énergétiques

Vu la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Vu le décret du 12 juillet 2011, publié au JO du 13 juillet, déterminant le champ d'application de la réglementation destinée à prévenir et limiter les nuisances lumineuses,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses,

Vu l'évènement « La nuit est belle ! » du Grand Genève qui aura lieu du 11 au 13 avril 2025

La cinquième édition de La nuit est belle ! aura lieu le week-end du 11 avril 2025

En France, la collaboration avec Enedis a permis d'éteindre la majorité du territoire pendant les 4 premières éditions mais l'utilisation du compteur ne sera plus possible pour éteindre le territoire en 2025.

Conscient de l'intérêt de La nuit est belle !, Enedis a proposé au Pôle métropolitain du Genevois français une expérimentation autour d'une gestion de l'éclairage public via les calendriers tarifaires des fournisseurs d'électricité pour remplacer l'actuelle utilisation du Linky pour le non-allumage pendant La nuit est belle !.

L'objectif de l'expérimentation est d'apporter une solution technique aux collectivités compétentes en matière d'éclairage public, pour l'extinction / non-allumage de l'éclairage public à l'occasion d'évènements ponctuels. L'objectif est de déployer cette solution pour la cinquième édition de La nuit est belle !.

Cette solution intéresse également des partenaires et les territoires voisins qui participent chaque année à La nuit est belle !.

Il est proposé de contractualiser via une convention multi-partenariale définissant la gouvernance du projet et les conditions de partenariat entre les organismes intéressés par l'expérimentation, en fonction de leurs compétences. L'autre objectif est également d'avoir une représentation territoriale suffisante pour peser sur les fournisseurs d'énergie.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE le principe d'une convention multi-partenariale pour l'expérimentation « éclairage public » dans le cadre de La nuit est belle !**
- **AUTORISE le Président à signer la convention ;**
- **CHARGE le Président de l'exécution de la présente décision.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 07/10/2024

Publié ou notifié le 07/10/2024

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropole de Genève is circular, featuring a central figure holding a staff and a crown, surrounded by the text "Métropole de Genève" and "R.F." at the bottom.